

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 DÉCEMBRE 2023**

Date de convocation : Le 13 décembre 2023

Date d'affichage : **26 DEC. 2023**

N° de délibération	Sujet	Résumé	Résultat du vote
2023/136	Casino de SAUMUR – Choix du mode de gestion – Approbation du principe de délégation de Service Public relatif à l'exploitation d'un casino – Levée de réserve	<p>Le Conseil Municipal a, le 12 décembre 2023, décidé de confirmer que les jeux peuvent être autorisés dans la Ville de Saumur, en application de l'article 3 de l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos.</p> <p>d'approuver :</p> <ul style="list-style-type: none"> • a) Le principe du recours à une délégation de service public pour l'exploitation du casino de Saumur. • b) Les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le délégataire. <p>d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération, en particulier pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de délégation de service public et pour poursuivre les négociations permettant à la Ville de se rendre propriétaire des bâtiments de l'ancien Cinéma Le Palace situé Quai Carnot à Saumur et implanté sur les parcelles cadastrées section AP n° 246 et 253.</p> <p>Cette délibération était prise sous réserve de la promulgation de la loi visant à réduire les inégalités territoriales pour les ouvertures de casinos</p> <p>Cette loi ayant été promulguée le 14 décembre, le Conseil d'approuver les décisions prises lors du Conseil Municipal du 12 décembre 2023 sans réserve.</p>	Adoptée à l' unanimité (3 abstentions)
2023/137	Budget 2023 – Décisions modificatives	Approbation des décisions modificatives qui donnent globalement lieu aux ajustements détaillés dans les tableaux qui peuvent être consultés auprès de la Direction des Moyens Généraux service des Finances aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.	Adoptée à l' unanimité

2023/138	Exercice 2024 – Budget Primitif	Adoption du budget primitif pour l'exercice 2024 et de ses annexes tels que détaillés dans les tableaux qui peuvent être consultés auprès de la Direction des Moyens Généraux service des Finances aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.	Adoptée à l'unanimité (5 votes contre)																
2023/139	Fiscalité directe locale – Année 2024 – Fixation des taux	<p>Approbation des taux de fiscalité directe pour 2024 comme suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Taux 2023</th> <th>Variation</th> <th>Taux 2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>JFEB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties)</td> <td>46,67%</td> <td>0,0%</td> <td>46,67%</td> </tr> <tr> <td>JFENB (Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties)</td> <td>49,16%</td> <td>0,0%</td> <td>49,16%</td> </tr> <tr> <td>Taxe d'Habitation (locaux vacants et résidences secondaires)</td> <td>17,62 %</td> <td>41,89 %</td> <td>25,00%</td> </tr> </tbody> </table>		Taux 2023	Variation	Taux 2024	JFEB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties)	46,67%	0,0%	46,67%	JFENB (Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties)	49,16%	0,0%	49,16%	Taxe d'Habitation (locaux vacants et résidences secondaires)	17,62 %	41,89 %	25,00%	Adoptée à l'unanimité (1 vote contre 1 abstention)
	Taux 2023	Variation	Taux 2024																
JFEB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties)	46,67%	0,0%	46,67%																
JFENB (Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties)	49,16%	0,0%	49,16%																
Taxe d'Habitation (locaux vacants et résidences secondaires)	17,62 %	41,89 %	25,00%																
2023/140	Autorisations de programme – Crédits de paiement 2024	Approbation des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement tels que détaillés dans le tableau consultable auprès de la Direction des Moyens Généraux service des Finances aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.	Adoptée à l'unanimité (4 votes contre 1 abstention)																
2023/141	Commission Locale d'Evaluation des charges transférées de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire – Rapport définitif	Approbation du rapport définitif de la C.L.E.C.T. du 30 novembre 2023. Autorisation pour Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous documents afférents.	Adoptée à l'unanimité																
2023/142	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire – Adoption des Attributions de Compensation Définitives 2023 et Provisoires 2024	<p>Approbation du montant des Attributions de Compensation définitives 2023 et provisoires 2024 conformément au tableau ci-dessous :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Commune</th> <th>Montant AC* Provisoires 2023</th> <th>TRANSFERT DE CHARGE</th> <th>Montant AC* Définitives 2023</th> <th>Montant AC* Provisoires 2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Saumur</td> <td>2 283 476,42 €</td> <td>NEANT</td> <td>2 283 476,42 €</td> <td>2 283 476,42 €</td> </tr> </tbody> </table>	Commune	Montant AC* Provisoires 2023	TRANSFERT DE CHARGE	Montant AC* Définitives 2023	Montant AC* Provisoires 2024	Saumur	2 283 476,42 €	NEANT	2 283 476,42 €	2 283 476,42 €	Adoptée à l'unanimité						
Commune	Montant AC* Provisoires 2023	TRANSFERT DE CHARGE	Montant AC* Définitives 2023	Montant AC* Provisoires 2024															
Saumur	2 283 476,42 €	NEANT	2 283 476,42 €	2 283 476,42 €															
2023/143	Marchés de travaux – Pénalités – Remises gracieuses	Remises gracieuses consenties à deux sociétés pour des retards et autres pénalités appliquées au terme des dispositions contractuelles, dont les montants s'élèvent respectivement à 8 619 €, et 2 049,07 €.	Adoptée à l'unanimité																
2023/144	Exercice 2024 - Avances sur attribution de subventions aux associations	Attribution des avances de subventions au titre de l'exercice 2024, telles que détaillées dans le tableau disponible à la Direction Générale aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.	Adoptée à l'unanimité (Les élus administrateurs concernés n'ont pas pris part au vote)																

2023/145	Mises à disposition de personnel communal auprès du Centre communal d'action sociale dans le cadre de la compétence développement social et du programme de réussite éducative	<p>Autorisation pour Monsieur le Maire, ou son représentant, de signer les conventions de mises à disposition de personnel de la Ville chargés de la compétence développement social, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, ainsi que tous les avenants ou toute pièce se rapportant à cette affaire.</p> <p>Autorisation pour Monsieur le Maire, ou son représentant, de signer la convention de mise à disposition d'un agent de la Ville intervenant au titre du PRE, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, ainsi que tous les avenants ou toute pièce se rapportant à cette affaire.</p>	Adoptée à l'unanimité
2023/146	Mise à disposition de personnel communal auprès de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire – Direction des politiques sportives	<p>Approbation de la convention de mise à disposition de l'agent au profit de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, pour exercer les fonctions de Directeur des politiques sportives à raison de 40 % de son temps de travail hebdomadaire,</p> <p>Autorisation pour Monsieur le Maire de la Ville de SAUMUR ou son représentant de signer la convention de mise à disposition de personnel auprès de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, ainsi que tous les avenants ou toute pièce se rapportant à cette affaire.</p>	Adoptée à l'unanimité
2023/147	Mise à disposition de personnel communal auprès de la Commune de Doué-en-Anjou	<p>Approbation de la convention de mise à disposition de l'agent au profit de la Ville de Doué-en-Anjou, à raison de 30% de son temps complet,</p> <p>Autorisation pour Monsieur le Maire de la Ville de SAUMUR ou son représentant de signer la convention de mise à disposition auprès de la Ville de Doué-en-Anjou, pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, ainsi que tous les avenants ou toute pièce se rapportant à cette affaire.</p>	Adoptée à l'unanimité
2023/148	Création d'un service commun « Ressources Humaines » entre la Ville de Saumur, le CCAS et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	<p>A compter du 1^{er} janvier 2024, création d'un service commun « Ressources Humaines » en lien avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, la Ville de Saumur et son CCAS, dans le respect des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,</p> <p>Autorisation pour Monsieur le Maire de signer la convention à intervenir ainsi que tous les avenants ou toute pièce se rapportant à cette affaire.</p>	Adoptée à l'unanimité

2023/149	Société Publique Locale Saumur Val de Loire Tourisme – Exercice 2022 – Rapport annuel	Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2022 de la Société Publique Locale Saumur Val de Loire Tourisme.	Prise d'acte																		
2023/150	Société Publique Locale Saumur Agglobus – Année 2022 – Rapport annuel	Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2022 de la Société Publique Locale Saumur Agglobus.	Prise d'acte																		
2023/151	Société Publique Locale Saumur Agglopropreté – Année 2022 – Rapport annuel	Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2022 de la Société Publique Locale Saumur Agglopropreté.	Prise d'acte																		
2023/152	Société Publique Locale Alter Public – Exercice 2022 – Rapport annuel	Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2022 de la Société Publique Locale Alter Public.	Prise d'acte																		
2023/153	Commission Consultative des Services Publics Locaux – Année 2023 – Bilan Annuel – Information	Le Conseil Municipal prend acte du bilan de l'année 2023 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.	Prise d'acte																		
2023/154	Eau et assainissement – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service – Année 2022	Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement établi par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.	Prise d'acte																		
2023/155	Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés – Exercice 2022	Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés établi par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.	Prise d'acte																		
2023/156	Vente de biens mobiliers supérieurs à 4600 euros	<p>Approbation de la mise en vente sur la plateforme AGORASTORE telle que définie ci-dessous :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>MATERIELS</th> <th>ANNEES D'ACQUISITION</th> <th>PRIX DE DEPART DES ENCHERES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Minibus CITROËN JUMPER BX-381-FJ</td> <td>2013</td> <td>8000,00 €</td> </tr> <tr> <td>RENAULT Mascot 8185 XT 49</td> <td>2001</td> <td>2000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Balayeuse CLEANO 500</td> <td>2017</td> <td>20000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Tracteur agricole SAME 4005 XG 49 équipé d'une fourche</td> <td>1999</td> <td>8000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Tracteur SAME Explo70 6629 YF 49</td> <td>2001</td> <td>7000,00 €</td> </tr> </tbody> </table>	MATERIELS	ANNEES D'ACQUISITION	PRIX DE DEPART DES ENCHERES	Minibus CITROËN JUMPER BX-381-FJ	2013	8000,00 €	RENAULT Mascot 8185 XT 49	2001	2000,00 €	Balayeuse CLEANO 500	2017	20000,00 €	Tracteur agricole SAME 4005 XG 49 équipé d'une fourche	1999	8000,00 €	Tracteur SAME Explo70 6629 YF 49	2001	7000,00 €	Adoptée à l'unanimité
MATERIELS	ANNEES D'ACQUISITION	PRIX DE DEPART DES ENCHERES																			
Minibus CITROËN JUMPER BX-381-FJ	2013	8000,00 €																			
RENAULT Mascot 8185 XT 49	2001	2000,00 €																			
Balayeuse CLEANO 500	2017	20000,00 €																			
Tracteur agricole SAME 4005 XG 49 équipé d'une fourche	1999	8000,00 €																			
Tracteur SAME Explo70 6629 YF 49	2001	7000,00 €																			

2023/157	Lutte contre les déchets abandonnés diffus – Convention de soutien avec la société Citeo	<p>Approbation de la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citeo ;</p> <p>Autorisation pour Monsieur le Maire ou son représentant de signer la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citeo, pour la période du 20 décembre 2023 au 31 décembre 2025.</p>	Adoptée à l'unanimité
2023/158	Voirie – Dénominations de voies	<p>Décision de renommer les voies et lieux publics suivants : rond-point de l'Authion, espace situé en bas de l'église rue de la Prévôté, aire de jeux située avenue des Maraîchers, en contrebas de la RD 347 et rond-point de la Résistance.</p> <p>Aussi, des incohérences ont été constatées sur les dénominations de certaines voies des secteurs Marc Leclerc et Weygand. Ainsi, il convient d'en préciser les limites : place Marc Leclerc, rue Albert Jouanneault, rue de la Boire Quentin, rues Gamory et Pharouelle, boulevard Joly-Leterme, boulevard du Général Weygand, boulevard du Maréchal Juin.</p>	Adoptée à l'unanimité
2023/159	Dépôt de deux œuvres originales du peintre Henri Cordier à la Ville de Saumur	<p>Le Conseil Municipal accepte la proposition de dépôt formulée par les descendants d'Henri Cordier ;</p> <p>Il autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de dépôt et tout document afférent.</p>	Adoptée à l'unanimité
2023/160	Quai Carnot à Saumur – Acquisition d'un ensemble immobilier appartenant à Cinéma Palace Bar	<p>Le Conseil Municipal décide d'acquérir de la société CINÉMA PALACE BAR un ensemble immobilier cadastré section AP n° 246 et 253 d'une surface de 1 080 m² et situé quai Carnot à Saumur, pour la somme de 850 000 €.</p> <p>Il donne pouvoir à Monsieur le Maire ou sa première adjointe de signer le compromis et l'acte de vente à intervenir, ainsi que tout document y afférent.</p>	Adoptée à l'unanimité <i>(6 abstentions)</i>
2023/161	Consultation des zones d'accélération des énergies renouvelables – concertation du public	<p>Compte tenu du besoin d'avis du PNR sur la question, alors que la Ville s'apprêtait à tirer le bilan de la concertation en séance du Conseil Municipal du 20 décembre et de façon à pouvoir recueillir le maximum de contributions du public pour faire émerger le plus possible de projets de production d'énergies renouvelables sur la commune de Saumur, le Conseil Municipal décide de :</p>	Adoptée à l'unanimité <i>(Les élus administrateurs concernés n'ont pas pris part au vote)</i>

		<ul style="list-style-type: none"> • prolonger la date limite de consultation du public jusqu'au 5 janvier 2024 inclus selon les modalités approuvées lors du Conseil Municipal du 21 novembre, • conduire des actions de communication complémentaires pour mobiliser la population jusqu'au nouveau terme de la concertation, • tirer le bilan de la concertation lors de la prochaine séance du Conseil Municipal. 	
2023/162	<p>Label Climat Air Energie – Renouvellement de l'engagement de la Ville de Saumur dans la démarche « Territoire engagé transition écologique »</p>	<p>Le Conseil Municipal engage la Ville de Saumur dans le renouvellement du label Climat Air Energie conjointement avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ;</p> <p>Il précise que la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire sollicitera l'ADEME pour l'accompagnement des deux collectivités dans la démarche, notamment à travers une prise en charge financière de 50 % du montant HT du coût du conseiller qui sera retenu ;</p> <p>Il finance à hauteur de 50 % le reste à charge du coût de l'accompagnement par un conseiller Climat Air Energie qui sera porté par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.</p> <p>Il désigne un référent pour la Ville de Saumur qui assurera la mobilisation et le suivi de la démarche pour la Ville en lien étroit avec la Communauté d'Agglomération.</p> <p>Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ainsi que tout document relatif à la démarche du label Climat Air Énergie.</p>	Adoptée à l'unanimité



Le Maire de la Ville de Saumur

Jackie GOULET CLAISSE